

REVUE DES ETUDES ANCIENNES

TOME 123

2021 – N°1

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

LE *DIPYLON* DE XANTHOS ET LA COMMÉMORATION DES *QUINDECENNALIA* DE VALENS (378 P.C.)*

Patrick BAKER, Guy CHAMBERLAND, Gaétan THÉRIAULT**

Résumé. – À Xanthos, la reconstitution d’une inscription monumentale latine permet de dater la refondation d’un *dipylon*, qui coïncida avec la célébration des *Quindecennalia* de Valens (28 mars 378), et d’identifier son dédicant, le Sidyméen Fl. Eutolmius Tatianus (CSL), dont le nom a été martelé. Deux bases de statue inscrites en grec et exposées à l’origine devant les piliers du *dipylon* faisaient partie de l’ensemble : l’une de Valens, l’autre de Valentinien. En outre, le commentaire sur les célébrations du *Dies Imperii*, et précisément des *Quindecennalia*, offre l’occasion de rouvrir le dossier d’une inscription de Cius en Roumanie.

Abstract. – In Xanthos, the reconstruction of a monumental Latin inscription makes it possible to date the refoundation of a *dipylon*, which coincided with the celebration of the *Quindecennalia* of Valens (28 March 378), and to identify its dedicator, the Sidymean Fl. Eutolmius Tatianus (CSL), whose name has been erased. Two statue bases inscribed in Greek and originally positioned in front of the pillars of the *dipylon* were part of the ensemble: one of Valens, the other of Valentinian. In addition, the commentary on the celebration of the *Dies Imperii*, and specifically of the *Quindecennalia*, allows for reconsidering an inscription from Cius in Romania.

Mots-clés. – Xanthos, Valens, Valentinien, *Quindecennalia*, Eutolmius, Tatianus, Cius, *Dies imperii*.

Keywords. – Xanthos, Valens, Valentinian, *Quindecennalia*, Eutolmius, Tatianus, Cius, *Dies imperii*.

* Respectivement : Université Laval, Québec, Département des sciences historiques ; Thorneloe University at Laurentian, Sudbury, Department of Ancient Studies ; Université du Québec à Montréal, Département d’histoire.

** Nous remercions les éditeurs de la *REA* ainsi que les évaluateurs anonymes. Nous restons seuls responsables des propos.

Les fouilles et la prospection épigraphique de Xanthos et de son territoire n'ont livré que très peu de textes en langue latine. Une vingtaine de fragments, sans doute de missives impériales, se limitent pour la plupart à quelques lettres et ne fournissent pas un seul anthroponyme. À ces témoignages s'ajoutent les six courtes lignes du milliaire bilingue aux noms de Constantin et de ses trois fils publié récemment¹. Mais cette moisson, pour le moins décevante, ne fut pas exempte de surprises. Durant les campagnes archéologiques de la fin des années 1990 et du début des années 2000, la mission de J. des Courtils a effectué le dégagement des restes d'un *dipylon*, un arc à deux passages – à trois piles donc –, qui surmontait au Bas-Empire une chaussée dallée, à la jonction du *cardo* et du *decumanus*, marquant ainsi le cœur de la ville sous la domination romaine (fig. 1). Ces travaux ont en outre mené à la découverte, au pied de la pile nord, d'un torse cuirassé sans doute associé au monument². Une dizaine d'années auparavant, un torse similaire avait été découvert, en surface, à quelques mètres plus au sud³. Parmi les autres trouvailles figuraient des blocs inscrits, eux aussi en rapport avec

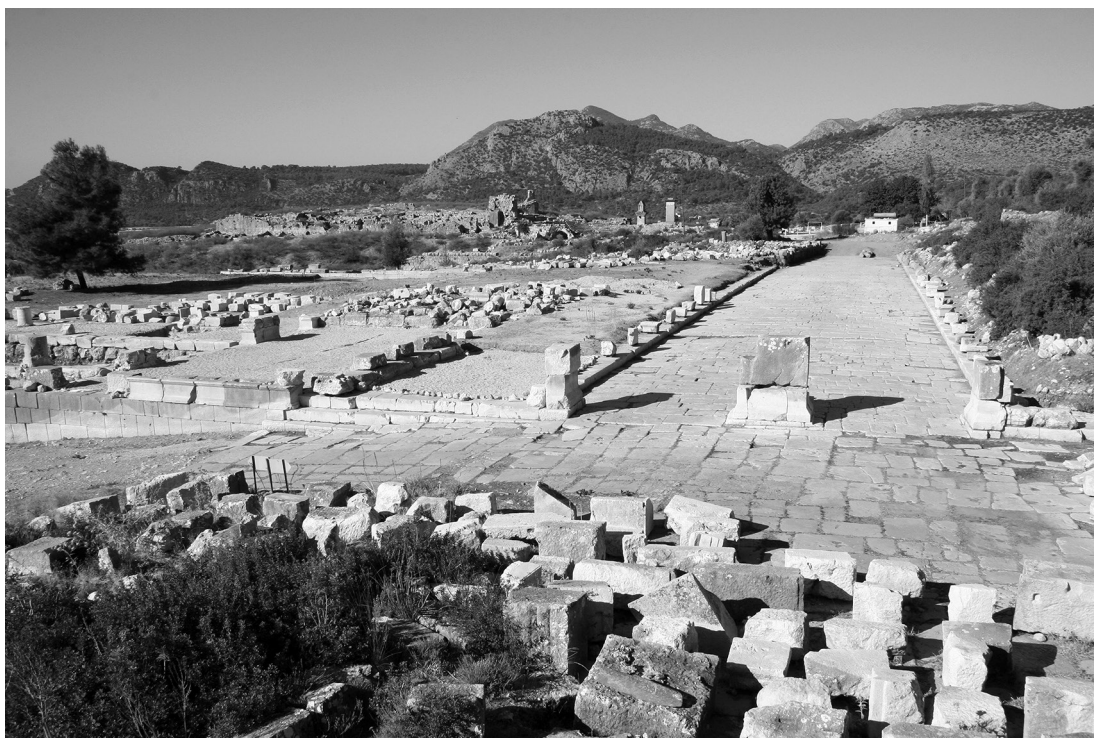


Figure 1 : *Dipylon* de Xanthos : vestiges des trois piles *in situ* (photo P. Baker).

-
1. P. BAKER, G. CHAMBERLAND, G. THÉRIAULT, « Trois milliaires xanthiens », *EA* 48, 2015, p. 144-147.
 2. Cf. J. DES COURTILS *et al.*, « Xanthos, rapport sur la campagne de 2000 », *Anatolia Antiqua* 9, 2001, p. 227-231.
 3. Voir L. CAVALIER, « Deux empereurs romains à Xanthos », *Anatolia Antiqua* 9, 2001, p. 101-104.

la construction : d'abord cinq blocs imposants, avec inscriptions latines en lettres de grande taille ; puis, deux bases de statue, avec textes grecs cette fois, sans doute érigées devant les piles de l'édifice. Ces textes latins et grecs, que nous publions maintenant, forment un important dossier lié au *dipylon* et à la commémoration des *Quindecennalia* de l'empereur Valens⁴.

1. – DÉDICACE MONUMENTALE À VALENS, GRATIEN ET VALENTINIEN (378 P.C.)

Cinq grands blocs de calcaire jaunâtre (fig. 2-6), découverts entre 1998 et 2002 dans les travaux de dégagement du *dipylon* ou dans les environs immédiats, à l'angle du *cardo* et du *decumanus*. Les pierres, exposées le long du *decumanus*, portent chacune les restes de deux ou trois lignes en lettres monumentales grossièrement gravées. L'ensemble reconstitué donne un texte de cinq lignes. Les blocs se présentent dans l'ordre suivant :

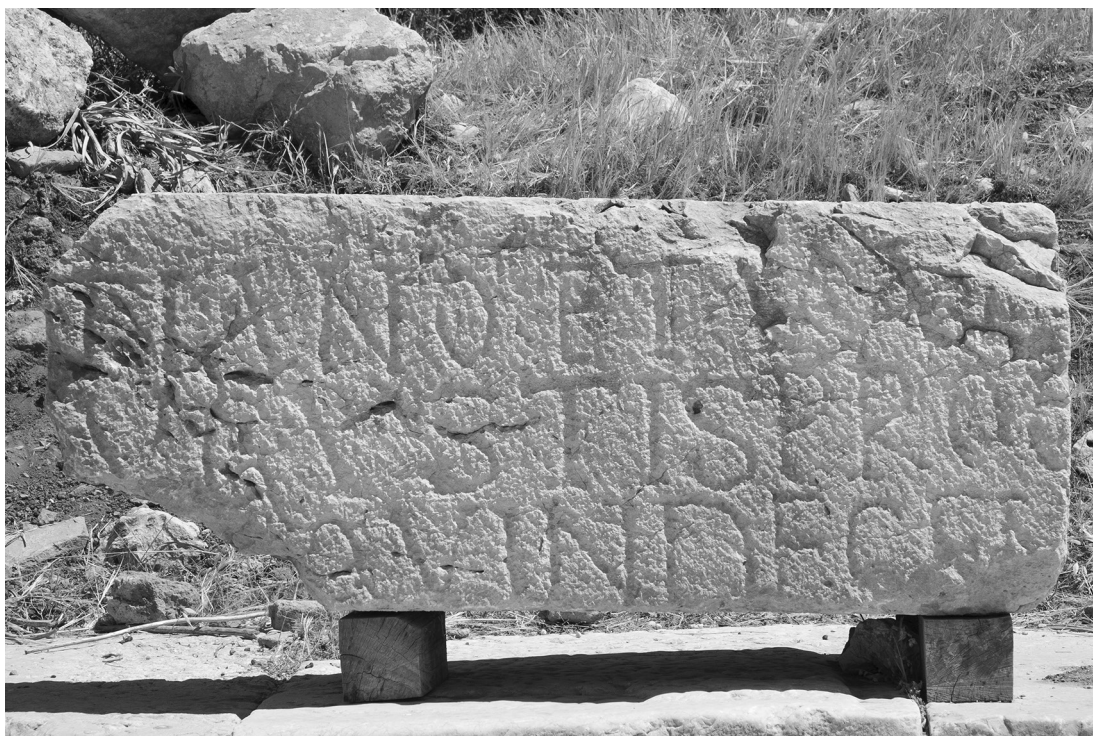


Figure 2 : 2001-0. Pierre (photo M. Rocheleau).

4. Au fil des ans, G. Chamberland a plusieurs fois communiqué des résultats partiels de l'analyse de ce dossier : Congrès annuels de la Société canadienne des études classiques de St. John's 2007 et de Québec 2010 ; ainsi que des conférences spéciales à Québec en 2009 (avec P. Baker) et 2013, à McMaster University (Hamilton) en 2015, puis à l'Université Laurentienne (Sudbury) en 2017.

2001-0 (n° inv. archéologique T82) : la pierre, découverte en 2000, contient les restes de la partie centrale des trois premières lignes du texte (fig. 2). La face inscrite est abîmée aux quatre angles, mais de façon plus importante dans sa partie inférieure gauche, où quelques lettres ont disparu. Hauteur : 0,45 m ; largeur : 1,17 m ; profondeur maximale : 0,45 m. Les lettres, de grande taille et peu soignées, présentent de légers *apices*. Hauteur : 0,10-0,12 m ; interligne : 0,025-0,03 m.

2000-18/19 : un bloc en deux fragments jointifs, dégagé aussi l'été 2000, forme la partie droite des trois premières lignes (fig. 3). Il fournit la fin de cette section du texte. Hauteur : 0,44 m ; largeur : 1,27 m ; profondeur : 0,38-0,40 m. Les lettres présentent les mêmes caractéristiques et les mêmes dimensions que celles du bloc précédent. Hauteur : 0,10-0,12 m.



Figure 3 : 2000-18/19. Pierre (photo M. Rocheleau).

2002-6 : bloc découvert lors des travaux de dégagement de l'été 2002 (fig. 4). La pierre, fissurée à quelques endroits, a été sciée en angle dans sa partie inférieure gauche, sans doute lors d'un remploi. Le lit d'attente est percé d'un trou de louve. Le texte comporte deux lignes, dont la première a subi un martelage (traces de lettres). Le *vacat*, à gauche, montre que ce bloc porte le début des lignes 4 et 5. Hauteur : 0,52 m ; largeur maximale : 1,14 m ; profondeur : 0,66 m. Les lettres sont de grande taille, leur gravure peu soignée. Hauteur : 0,095-0,105 m.



Figure 4 et 4bis : 2002-6. Pierre (photo M. Rocheleau).





Figure 5 et 5bis : 2000-8. Pierre (photo M. Rocheleau).



2000-8 (n° inv. archéologique T31) : bloc découvert lors des travaux de l'été 1998, présentant la partie centrale des lignes 4-5 (fig. 5)⁵. La pierre a beaucoup souffert du passage du temps : elle comporte quelques fissures dans ses parties gauche et centrale et une cassure importante à l'angle supérieur droit. À l'instar du bloc précédent, la première des deux lignes a subi un martelage (quelques traces). Hauteur : 0,53 m ; largeur : 0,99 m ; profondeur 0,58 m. La hauteur des lettres, de gravure peu soignée, s'apparente à celle du bloc précédent. Hauteur : 0,10-0,11 m.

2002-22 : bloc découvert en 2002 à la surface d'une mosaïque inscrite de la basilique romaine, à l'angle sud-ouest du *decumanus* et du *cardo*, à proximité du *dipylon* (fig. 6). La pierre est brisée à gauche et à droite. Comme sur les deux pierres précédentes, la surface a été martelée dans sa partie supérieure mais quelques lettres restent lisibles. Hauteur : 0,50 m ; largeur : 0,94 m ; profondeur : 0,35 m. La taille des lettres est de peu inférieure à celles des autres pierres. Hauteur : 0,09-0,10 m.

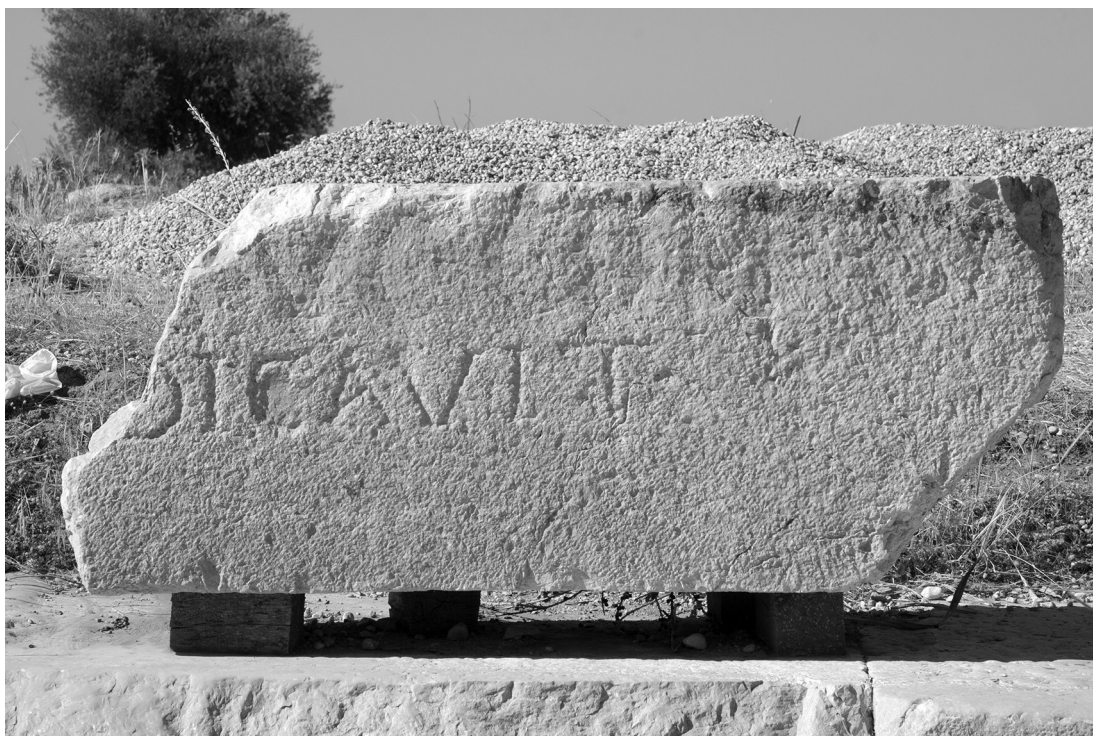


Figure 6 : 2002-22. Pierre (photo M. Rocheleau).

5. Cf. J. DES COURTILS, L. MANOUKIAN-CAVALIER, dans J. DES COURTILS, D. LAROCHE, « Xanthos-Le Létôon. Rapport sur la campagne de 1998 », *Anatolia Antiqua* 7, 1999 p. 370, avec lecture sommaire du texte.



Figure 7 : dédicace reconstituée (montage photographique P. Baker).

[-----]TIANOETVALEN[TI]NIANO
 [-----]A]VGVSTISPROCP LABILIVOTO
 [-----]QVINDECENNALIVM vacat

[[FL·EVTOLM·]] [STATIANVS] VC·COM·SA [CR]]
 vac. LARG·DNM·Q·EORVM [E] DICAVIT· vacat

[ddd(ominis) nnn(ostris) Fl(aviis) Valenti, Gra]tiano et Va]len[ti]niano
 [ppp(iis) fff(elicibus), semper? A]ugustus, procriabili voto
 [suscepto die felic(issimo)?] Quindecennialium. vacat

[[Fl(avius) · Euto]m[i]u[s] Tatianus] v(ir) c(larissimus) com(es) · sq[cr(arum)]]
 vacat larg(itionum) · d(evotus) n(umini) m(aiestati)-q(ue) · eorum d[e]dicavit. ·
 vacat

TRADUCTION

« [À nos trois Seigneurs Flavius Valens, Gra]tien et Valentinien, [pieux et heureux, pour l'éternité ?] Augustes, un vœu pour la procréation (d'un héritier) [ayant été formulé, au jour très heureux ?] des *Quindecennalia* ».

« [[Flavius Eutolmius Tatianus, homme clarissime, *comes sacrarum*]] *largitionum*, dévoué à leur volonté et à leur majesté, a dédié (ce monument) ».

De toute évidence, l'inscription ornait l'attique de l'édifice⁶. Les deux premiers blocs (2001-0 + 2000-18/19) portent toutefois un texte de trois lignes, alors que, sur les trois autres (2002-6 + 2000-8 + 2002-22), les lettres visibles, aux dimensions très légèrement inférieures, tiennent sur deux lignes, dont la première a été martelée. La hauteur des pierres confirme l'existence de deux assemblages distincts : 0,45 m et 0,44 m pour l'un et entre 0,50 m et 0,53 m pour l'autre. On en déduit donc que l'inscription était soit d'un seul côté de l'édifice, sur deux rangs superposés, soit partagée sur les deux faces du monument. L'état des décombres n'est ici d'aucun secours : quatre des cinq blocs ont été dégagés au centre de l'éroulement et pouvaient provenir tant d'un seul côté que des deux flancs de la construction ; quant au cinquième (2002-22), sa découverte à la surface d'une mosaïque inscrite de la basilique romaine, à l'angle sud-ouest du *decumanus* et du *cardo*, n'autorise aucune hypothèse. Les variations de mesures entre les blocs, minimes au demeurant, n'ont aucune incidence sur la restitution du texte (fig. 7) et témoignent peut-être davantage du caractère peu soigné des édifices post-sévériens⁷.

NOTES CRITIQUES

L. 1 (2001-0 + 2000-18/19) : la lacune devait contenir, au tout début, la formule d'usage *DDD NNN*, i.e. *Dominis Nostris tribus*. La mention *Fl(avii)s* n'est pas indispensable, mais est régulièrement attestée dans les dédicaces similaires. – Pour la restitution de Valens, voir notre commentaire, *infra*. Deux inscriptions honorifiques de Balboura honorent cet empereur (cf. *IGRR* III, 469 et N.P. MILNER dans J.J. COULTON éd., *The Balboura Survey and Settlement in Highland Southwest Anatolia*, Londres 2012, p. 99-101, n° 11-12).

L. 2 (2001-0 + 2000-18/19) : on attend, en début de ligne, une formulation usuelle. Quelques restitutions sont possibles. Puisque la ligne précédente donne un total d'au moins 35 lettres et que l'on peut présumer, au vu de la fin de la ligne 2, que celle-ci comportait un nombre à peu près équivalent, nous écartons d'emblée les seules lectures [*ppp(iis) A]ugustis*, [*semper A]ugustis* ou [*victorib(us) A]ugustis*, que l'on rencontre fréquemment. Nous envisageons plutôt l'une des formules suivantes, régulièrement appliquées aux princes du Bas-Empire : [*ppp(iis) fff(elicibus) semper*] (e.g. *I. Museum Iznik [Nikaia]*, 1011, 1013, 1021, 1028-1029), [*ppp(iis) fff(elicibus) invict(is)*] (*MAMA* IV, 148), *vel. sim.* Notons qu'*Augustis* est généralement abrégé sous la forme *Auggg(ustis)*, ce qui n'est pas le cas ici et ce qui peut soulever des doutes quant à l'abréviation des termes précédents. – Au centre, le lecteur attentif aura sans doute l'impression de lire PROCPTABILI, mais la barre oblique du second R est gravée plus finement et peu apparente ; quant au I, ce que l'on perçoit comme la partie gauche de la barre d'un T n'est que le prolongement trompeur d'un éclat qui a ravagé le haut de la pierre ; il s'agit donc bien de

6. Voir L. CAVALIER, *Architecture romaine d'Asie Mineure. Les monuments de Xanthos et leur ornementation*, Bordeaux 2005, p. 107.

7. *Ibid.*, p. 106-107.

PROCRIABILI. L'adjectif *procreabilis-e*, terme d'époque tardive, est rarissime et ne semble attesté que chez Cassiodore, dans ses *Variae*, 2, 10, 1 : ... *et illud humani generis procreabile sacramentum scelerata temeritate profanetur* (début VI^e s.). Cf. A. SOUTER, *Glossary of Later Latin to 600 A.D.*, Oxford 1949, s.v. Est aussi connu l'antonyme *improcreabilis*, figurant dans le *De dogmate Platonis*, 1, 5, attribué autrefois à Apulée, et s'appliquant à ce qui ne peut être procréé, c'est-à-dire à la matière : *materiam... improcreabilem*. Associé ici à *votum*, *procreabilis* implique l'idée d'un vœu de procréation. – La palatalisation du « e » en « i » ne constitue pas une surprise ; voir les exemples répertoriés dans les *ILS* III (index), p. 820-821.

L. 3 (2001-0 + 2000-18/19) : cette ligne est légèrement plus courte que les précédentes et sa restitution, faute de parallèles, ne va pas de soi. L'expression *voto suscepto*, « un vœu ayant été formulé », est régulièrement attestée et respecte ici, nous semble-t-il, le sens du texte. On la retrouve notamment dans des inscriptions d'Italie (*IG* XIV, 904, l. 12 ; 1123, b.1, l. 3), de Scythie (*CIL* III, 7522) et de Mésie Supérieure (P. PETROVIĆ, *Inscriptions de la Mésie Supérieure*, IV, 1979, n° 63, l. 4). La formulation proposée ensuite tient compte du fait que le génitif pluriel *Quindecennalium* doit être le complément d'un autre nom le précédant ; d'après le contexte, il put s'agir d'un ablatif locatif, ayant pour fonction de localiser dans le temps le moment où fut formulé le *procreabile votum*, précisément au jour de la commémoration des *Quindecennalia* de Valens. L'ajout de *felicissimus*, abrégé ou non sous cette forme, ou d'un terme de sens analogue, souligne le caractère heureux de l'événement. Il n'est pas vain de rappeler, à cet effet, le grand *clipeus* de Madrid, qui commémorait ainsi le quinzième anniversaire de règne de Théodose : *D(ominus) n(oster) Theodosius perpet(uus) Aug(ustus) ob diem felicissimum XV*⁸. – Un parallèle viendra peut-être un jour éclaircir cette ligne, mais pour l'instant notre proposition de restitution, sans être assurée, respecte le sens attendu.

L. 4 (2002-6 + 2000-8 + 2002-22) : cette ligne a été entièrement martelée, mais quelques lettres ou traces de lettres sont encore lisibles. Le bloc de gauche montre, en début de ligne, une série de lettres constituant le *praenomen* abrégé *F!(avius)* suivi du *nomen* *Euto[m][i]u[s]*, qui se poursuit sur le bloc du centre. Pour l'identification du personnage, voir notre commentaire, *infra*. Le bloc de droite montre clairement une succession de lettres qu'il a été possible de déchiffrer, malgré l'état déplorable de la pierre. La solution est obvie : il faut lire la formule abrégée *VC·COM·SA, v(ir) c(larissimus) com(es) · sa[cr(arum)]*. Le dédicant était donc un *vir clarissimus*, titre décerné non seulement à tous les sénateurs, mais encore à tous les membres de la noblesse sénatoriale⁹. L'homme fut *comes sacrarum largitionum* (*CSL*),

8. Cf. A.M. CANTO, « Las *quindecennalia* de Teodosio I el Grande (19 de enero del 393 d. C.) en el Gran Clípeo de Madrid » dans M. ALMAGRO-GORBEA et al., *El Disco de Teodosio*, Madrid 2000, p. 289-300.

9. Voir A. CHASTAGNOL, « *Latus clavus* et *adlectio*. L'accès des hommes nouveaux au Sénat sous le Haut-Empire », *RHD* 53, 1975, p. 375-394, particulièrement p. 381-382 ; *Id.*, *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Paris 1992, p. 293-294. Sur le clarissimat octroyé aux *CSL* d'Orient, cf. R. DELMAIRE, *Largesses sacrées et res privata. L'Aerarium impérial et son administration du IV^e au VI^e siècle*, Rome 1989, p. 38-39.

comte des largesses sacrées, c'est-à-dire haut fonctionnaire des finances ou grand trésorier¹⁰. La restitution s'impose : tant les lettres ou les formes de lettres visibles que la présence du mot *larg(itionum)* au début de la ligne suivante vont en ce sens. Le titre latin, que traduit en grec κόμης τῶν θείων λαργιτιῶνων (e.g. *I. Mylasa*, 361, l. 1) ou κόμης τῶν θείων θησαυρῶν à l'époque byzantine, figure en outre dans des inscriptions de Rome (*CIL* VI, 40807, l. 4 ; 41383, l. 7 ; 41398, l. 2).

L. 5 (2002-6 + 2000-8 + 2002-22) : le texte est centré avec un *vacat* en début et en fin de ligne. Du N chevauchant les deux premiers blocs ne sont visibles que les deux hastes. Le E de *D[E]DICAUIT* est emporté par la cassure. La formule *devotus numini maiestatique (DNM)* est commune et caractéristique de la dévotion aux empereurs à l'époque tardive¹¹.

COMMENTAIRE

a. – *La restitution du nom de Valens*

Partant du fait que le nom [*Gra*]tiano paraît la seule lecture possible avant *Valen[ti]niano* et que ce dernier doit de ce fait être identifié à Valentinien II, fils du fondateur de la dynastie, trois solutions sont envisageables pour la restitution de la ligne 1 : **1)** La dédicace n'honorait que les empereurs Gratien et Valentinien II. La mention des *Quindecennalia* écarte toutefois cette hypothèse. En effet, le texte devrait alors être situé entre le 9 août 378 et le 19 janvier 379, c'est-à-dire entre la date de la mort de Valens, à la bataille d'Hadrianopolis, et la proclamation de son remplaçant, Théodose. Outre le fait qu'il s'agisse d'une brève période, rappelons qu'à cette époque, Gratien, au pouvoir depuis 367, n'avait régné que 11 ans, cependant que Valentinien II, qui avait succédé à son père Valentinien I^{er} en novembre 375, n'en était qu'à sa troisième année au pouvoir ; **2)** Le nom de Théodose était gravé après celui de Valentinien au début de la ligne suivante ([*et Theodosio*]). Les *Quindecennalia* seraient alors ceux de Gratien, célébrés sans doute le 24 août 381, ou encore ceux de Valentinien II, le 22 novembre 389. Mais cette hypothèse ne peut pas non plus être retenue. En effet, ces derniers se partageant l'Occident, on imagine mal les Xanthiens, sous la gouverne de Théodose depuis 379, célébrer

10. Sur cette fonction, cf. O. SEECK, *RE* IV,1, 1900, col. 673-675, n° 84, s.v. Comites ; J.P.C. KENT, *The Office of Comes Sacrarum Largitionum*, London 1951 (thèse non publiée) ; *Id.*, « Excursus : The Comes Sacrarum Largitionum » dans E.C. DODD, *Byzantine Silver Stamps*, Washington 1961, p. 35-45 ; L.A. GARCÍA MORENO, « Una nota sobre la organización de las sacrae largitiones. Comes/comites thesaurorum », *Cuadernos de Filología Clásica. Estudios griegos e indoeuropeos* 11, 1976, p. 469-480 ; C.E. KING, « The sacrae largitiones. Revenues, Expenditure and the Production of Coin » dans C.E. KING éd., *Imperial Revenue, Expenditure and Monetary Policy in the Fourth Century A.D. The fifth Oxford Symposium on Coinage and Monetary History*, Oxford 1980, p. 141-173 ; R. DELMAIRE, *op. cit.* n. 9, p. 38-47, où l'on trouvera d'autres références utiles. *Com(es)* et *sacr(arum)* sont le plus souvent abrégés de la sorte.

11. Cf. notamment H.G. GUNDEL, « Devotus numini maiestatique eius. Zur Devotionsformel in Weihinschriften der römischen Kaiserzeit », *Epigraphica* 15, 1953, p. 128-150 ; A. CHASTAGNOL, « Le formulaire de l'épigraphie latine officielle dans l'Antiquité tardive » dans D. ANGELA éd., *La terza età dell'epigrafia. Colloquio AIEGL-Borghesi 86 (Bologna, ottobre 1986)*, Faenza 1988, p. 35-36.

un anniversaire concernant cette partie lointaine de l'Empire. Le souhait de voir la naissance d'un héritier souligné par l'expression *procreabili voto* ne ferait d'autre part aucun sens pour Théodose lui-même, puisqu'à cette époque deux fils lui étaient déjà nés, Arcadius, vers 377, et Honorius, en 383 ; 3) Le nom de Valens précédait ceux de Gratien et Valentinien. Cette restitution que nous retenons repose sur l'analyse interne du texte, à savoir le *procreabile votum*, la mention de *quindecennalia*, l'identification du *comes sacracrum largitionum*, Flavius Eutolmius Tatianus, ainsi que sur deux bases de statue associées au *dipylon* que nous publions également ici.

Le procreabile votum

La dédicace formule l'espoir que le couple impérial produise un héritier mâle, une idée qui transparaît également dans certaines inscriptions en l'honneur d'impératrices¹². Est-il utile de rappeler que l'épouse de Valens, Albia Dominica, avait pourtant donné naissance à un fils en 366, Valentinianus Galatès, mais que celui-ci était décédé quelques années plus tard, vers 370, à la suite d'une brève maladie¹³ ? Le décès d'un fils unique constituait pour l'empereur une tragédie que partageaient ses sujets et rien n'empêche de penser que les Xanthiens ont répondu au sentiment d'anxiété qu'ils attribuaient à l'empereur désormais sans successeur. À ce propos, on remarquera que Thémistios, alors conseiller de Valens, avait présenté le jeune Galatès comme un « nouvel Alexandre »¹⁴. D'aucuns jugeront qu'une telle désignation faisait également du rhéteur un « nouvel Aristote », mais il n'en demeure pas moins que les attentes concernant un nouvel héritier devaient toujours être grandes à la cour impériale et l'on peut imaginer la déception et la douleur de Valens dans les circonstances¹⁵. Grégoire de Naziance ne décrivit-il pas l'accablement de Valens dont la quête incessante de remèdes, la consultation des meilleurs médecins, les prières et prosternations, expliquait le théologien, étaient demeurées cependant sans effet¹⁶ ? En 378, date de son quinzième anniversaire de règne, Valens avait

12. E.g. dans des inscriptions de Salerne et de Rome à propos de Flavia Helena, épouse de Constance Chlore, « procréatrice » ou « génitrice » de Constantin le Grand : *Dominae nostrae Flaviae Augustae | Helenae, divi Constanti castissimae | coniugi, procreatrici d. n. Constantini ...* (ILS, 708, l. 1-3) ; *Dominae nostrae Fl. Iu[.] | Helenae piissimae Aug., | genetrici d. n. Constantini* (ILS, 709, l. 1-3).

13. PLRE I, p. 381, s.v. Valentinianus Galatès. Cf. N. LENSKI, *Failure of Empire : Valens and the Roman State in the Fourth Century A.D.*, Berkeley 2002, p. 91-92.

14. Or. 8.120a ; 9.122d-124b ; 125d-126d. Cf. N. LENSKI, *op. cit.*, p. 95.

15. Thémistios, en bon rhéteur certes, n'avait d'ailleurs pas manqué de souligner l'importance de la naissance de Galatès pour le bien-être de l'État (Or. 8, 120a : τοιγαροῦν ἐξ ἱερῶν γάμων καὶ εὐαγῶν καὶ τὸ βλάστημα ἱερώτατον, ὁ ἀγαπητός, ὁ πολύευκτος, ὃν ἐγὼ ποιησαίμην Ἀλέξανδρον καὶ θρέμμα ἀθις τοιοῦτον αὐχῆσει φιλοσοφία. δίδωσι δέ μοι καὶ οὗτος ἤδη τὰ σύμβολα τῶν βασιλικῶν γνωρισμάτων, σύννουν πρόσωπον). Ces craintes de voir une lignée disparaître au décès d'un empereur sans héritier se confirmaient d'ailleurs ; N. LENSKI, *op. cit.*, p. 92, n. 148, ne concluait-il pas que « Valens's "dynasty" seems not to have survived his death ».

16. Or. 43, 54, 2-4 : ... καὶ ὁ ἅγιος ἀνασώζεται καὶ γίνεται πνευτοῦ δῶρον ἀνὴρ εὐσεβής, βασιλέα θρασὺν σωφρονίζοντος. Τὰ δὲ τούτων ἐξῆς, ἔκαμνεν ὁ παῖς τῷ βασιλεῖ καὶ πονηρῶς εἶχε τοῦ σώματος· συνέκαμνε δὲ ὁ πατήρ· καὶ τί γὰρ ὁ πατήρ ; πανταχόθεν ἐπιζητῶν ἐπικουρίαν τῷ πάθει καὶ ἰατρῶν τοὺς ἀρίστους ἐκλεγόμενος καὶ λιταῖς προσκεῖμενος, εἴπερ ἄλλοτέ ποτε, καὶ κατὰ γῆς ἐρριμμένος· Ποιεῖ γὰρ καὶ βασιλέας ταπεινοὺς πάθος· κτλ.

presque 50 ans et commençait à se faire vieux. La question de la succession paraissait d'autant plus pertinente que les deux jeunes empereurs d'Occident, Gratien et Valentinien II, n'avaient pratiquement aucune autorité de fait. Certes, dans l'hypothèse de la naissance d'un fils, suivie de peu par le décès de Valens, ce fils n'aurait eu qu'une autorité nominale, sans réel pouvoir, ce qui venait de se produire par deux fois dans la partie occidentale de l'Empire, justement quand Valentinien I^{er}, en 367, investit de la pourpre son jeune fils Gratien, âgé de 8 ans, puis lors de son propre décès, en 375, lorsque le demi-frère de Gratien, Valentinien II, âgé de 4 ans, fut associé au pouvoir par la volonté de l'armée. Mais la continuité dynastique, même si les princes enfants étaient privés de véritables pouvoirs, contribuait à maintenir une certaine stabilité politique, en dépit des ingérences militaires et des difficultés économiques. Ainsi, en 378, les Xanthiens, ressentant l'incertitude causée par l'absence d'un héritier légitime capable d'assurer la succession, profitèrent d'un anniversaire largement célébré pour offrir à l'empereur ce vœu de procréation.

Les *Quindecennalia* de Valens (378)

Le texte évoque la célébration du 15^e anniversaire de l'accession au pouvoir de Valens. Ce type de commémoration du *dies imperii* survenait au début de l'année de règne, donc dans le cas présent, après 14 années complètes suivant la proclamation, alors que débutait la 15^e année¹⁷. Rappelons qu'après les *Quinquennalia* d'usage, venaient en importance les *Decennalia*, les *Vicennalia* et les *Tricennalia*. Moins importantes, les célébrations des 15^e, 25^e, et 35^e anniversaires étaient par conséquent moins fréquentes. En outre, sauf erreur, la nouvelle inscription xanthienne constitue le seul exemple d'une transcription en toutes lettres de *Quindecennalia*.

Valens accéda au trône le 28 mars 364, ce qui porte à 378 ses *Quindecennalia*, probablement célébrés le 28 mars¹⁸. L'événement n'était jusqu'à présent connu que par de laconiques légendes au revers de monnaies d'or et d'argent. À titre d'exemple, un siliqua de l'atelier de Siscia

17. A. CHASTAGNOL l'a souvent rappelé : « À propos des *Quinquennalia* de Constantin », *RN* 6, 1980, p. 106 ; « Les jubilés impériaux de 260 à 337 » dans Ed. FRÉZOULS éd., *Crise et redressement dans les provinces européennes de l'Empire (milieu du III^e-milieu du IV^e siècle ap. J.-C.)*, Strasbourg 1983, p. 11-12 ; *Id.* « Les *Quinquennalia* de Valentinien I^{er} et Valens » dans H. HUVELIN et al. éd., *Mélanges de numismatique offerts à Pierre Bastien*, Wetteren 1987, p. 256.

18. Il convient ici de rappeler que les dates des proclamations de Valentinien I^{er} et de son frère cadet Valens ont eu lieu la même année, en 364, à un mois d'intervalle : le 26 février pour l'aîné, le 28 mars pour le cadet. Cf. Ammien Marcellin, *Res gestae*, XXVI, 1, 7 ; 2, 1-2 et 4, 3. Or, comme l'écrivait à juste titre A. CHASTAGNOL (*loc. cit.* n. 17 [1987], p. 258), « On peut supposer que la fête du 26 février en Occident était considérée comme les *quinquennalia* communs de Valentinien et de Valens ; il est probable, en effet, qu'on ne célébrait pas en l'honneur de Valens une autre cérémonie un mois plus tard. Inversement ou parallèlement, en Orient, on devait tenir le 28 mars 368 comme le jour des *quinquennalia* communs des deux empereurs ; mais il n'est pas exclu qu'on les ait fixés là aussi au 26 février ». Quoi qu'il en soit, Valentinien étant décédé en novembre 375, la commémoration des *Quindecennalia* de Valens en 378 dut avoir lieu au véritable *dies imperii* de l'empereur, soit le 28 mars. Voir M. BEYELER, *Geschenke des Kaisers. Studien zur Chronologie, zu den Empfängern und zu den Gegenständen der kaiserlichen Vergabungen im 4. Jahrhundert n. Chr.*, Berlin 2011, p. 154.

en Mésie et un *solidus* de l'atelier d'Antioche de Syrie portent respectivement les légendes VOT XV MVLT XX et VICTORIA AVGVSTORVM VOT XV MVLT XXV¹⁹. Un siliqua de l'atelier de Constantinople présente pour sa part des vœux formulés pour les *Vicennalia* et les *Tricennalia* de l'empereur : VOT XX MVLT XXX²⁰. Une précision mérite ici quelque attention. Vers 380, Jérôme écrivait pourtant que l'empereur était mort dans sa 14^e année de règne²¹, une leçon que l'on retrouve également, environ 20 ans plus tard, dans l'*Epitome de Cæsaribus*²². Sans doute à la lumière de ces témoignages, J.W.E. Pearce estima que Valens était décédé dans sa 14^e année de règne, plutôt que dans la 15^e, avec pour conséquence que toutes les pièces indiquant que Valens avait célébré ses *Quindecennalia* furent considérées comme des émissions irrégulières²³. Le nouveau témoignage xanthien, s'il fallait en faire la preuve, confirme que les célébrations quinquennales de 378 eurent bien lieu.

Valens célébra ses *Quindecennalia* à la résidence impériale habituelle, c'est-à-dire à Antioche de Syrie, où il venait de conclure une paix avec les Perses, bien qu'à contrecœur, pour mieux préparer la guerre contre les Goths. Quelques jours après les célébrations, au début d'avril, il traversa l'Asie Mineure à la tête de ses troupes pour arriver à Constantinople le 30 mai. Onze jours plus tard, il reprit la route, gagna la Thrace pour y affronter l'ennemi non loin d'Hadrianopolis, le 9 août, dans une bataille à l'issue désastreuse au cours de laquelle il perdit la vie après avoir inauguré sa 15^e année au pouvoir²⁴.

b. – *Le dédicant*

Quoique le nom du dédicant ait été entièrement martelé à la l. 4, son identification ne fait guère difficulté. L'homme, on le sait, était un *vir clarissimus*, qui occupait, au moment de la dédicace, la charge de haut fonctionnaire des finances (*comes sacrarum largitionum*)²⁵. Or, le

19. *RIC*, IX, p. 147, n° 13 (a) ; Numismatica Ars Classica AG (Hrsg.) : Auction 25. *Greek, Roman & Byzantine Coins. An Important Collection of Visigothic Coins, Auktionskat. vom 25. Juni 2003*, Zürich-Londres 2003, p. 154, n° 611. Cf. M. BELEYER, *ibid.*

20. *RIC*, IX, p. 222, n° 42 bis. Comme le suggérait A. CHASTAGNOL, « Cette pièce, postérieure apparemment aux *quindecennalia*, doit dater de 378 » (*loc. cit.* n. 17 [1987], p. 263, n. 40).

21. Jér., *Chronicum*, 497 : ... *ad quartum decimum annum Valentis, quo interiiit.*

22. Ps. Aur. Victor, *Epitome de Cæsaribus*, 46 : *Valens... regnavit annos tredecim, menses quinque.*

23. J.W.E. PEARCE (*RIC*, IX, 1951) : « Valens... did not complete his fourteenth year of rule » (p. XXXVIII, « The vota figures XX-XXX are... unusual, for on the common quinquennial reckoning XX would not be in order until the *quindecennium* had been completed, and Valens did not live to complete it » (p. 203). L'assertion ne fait nullement allusion aux témoignages de Jérôme ou de l'*Epitome de Cæsaribus*.

24. Pour une chronologie succincte du règne de Valens, voir D. KIENAST *et al.*, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*⁶, Darmstadt 2017, p. 316-317.

25. La fonction existait dans tous les diocèses et son principal champ d'activité était la production monétaire et son organisation. En outre, le *comes sacrarum largitionum* contrôlait aussi l'exploitation des mines et le prélèvement des différentes taxes. Cf. *Notitia Dignitatum*, XIII ; *Code just.*, 12, 23, 7 (384) ; *Code théo.*, 6, 30, 7 (384). Voir C.E. KING, *loc. cit.* n.10 ; R. DELMAIRE, *op. cit.* n. 9, p. 239 et s.

CSL de 378 est connu. Il s'agit d'ailleurs d'un Lycien, originaire de Sidyma, Flavius Eutolmius Tatianus, dont les *praenomen* et *nomen* se lisent en partie sur la pierre et dont l'histoire et celle de son fils, Proculus, confirment à coup sûr cette lecture²⁶.

Au début des années 390, Tatianus connaissait déjà une longue et riche carrière administrative, étalée sur plus de trois décennies et qui l'avait notamment conduit en Égypte (367-370) et en Syrie (370-374), où il occupa respectivement les postes de préfet et de consul, puis de *comes* d'Orient. Pendant près de six années, de 374 à 380, l'homme fut par la suite *comes sacrarum largitionum*, c'est-à-dire, on l'a vu, haut fonctionnaire des finances ou grand trésorier²⁷. Au moment où Théodose I^{er} fit appel à lui pour lui offrir la préfecture du prétoire, en 388, il s'était vraisemblablement retiré dans sa patrie depuis plusieurs années. Il accepta néanmoins la nouvelle charge et fut même désigné consul pour 391, fonction qu'il partagea avec Quintus Aurelius Symmachus. Quant à la carrière de son fils, Proculus, elle n'avait rien à envier à celle de son père. Il fut gouverneur de Palestine (*ante* 382) et de Phénicie (382-383), *comes* d'Orient (383-384), avant de devenir à son tour grand trésorier (386). L'année même où son père devint préfet du prétoire, il obtint la préfecture de Constantinople et conserva ce poste jusqu'en 392. Depuis 390, on lui devait l'érection de la fameuse obélisque dite de Théodose, qui orne encore aujourd'hui l'ancien hippodrome de la Capitale.

Or, en 392, Tatianus fut renversé par Rufin (Flavius Rufinus), qui s'attribua alors la préfecture du prétoire²⁸. Le Sidyméen fut mis en accusation par un tribunal, présidé par nul autre que son rival. D'abord condamné à mort, il fut gracié et renvoyé en Lycie, après confiscation de ses biens. De son côté, Proculus fut exécuté, malgré l'intervention de Théodose. Rufin n'en resta pas là. La Lycie même n'échappa pas à son ressentiment. Un édit du code théodosien, daté du 31 août 396, sous Arcadius donc, rappelle en effet que la région avait fait l'objet d'une disgrâce sous Rufin et que ce dernier avait en outre veillé à exclure dorénavant tous les Lyciens

26. Sur ces personnages, et avec toutes les références utiles, cf. W. ENSSLIN, *RE* IV A, 1932, col. 2463-2467, s.v. Tatianus 3 ; *PLRE* I, p. 876-878, s.v. Flavius Eutolmius Tatianus 5 ; p. 746-747, s.v. Proculus 6 ; R.S. BAGNALL *et al.*, *Consuls of the Later Roman Empire*, Atlanta 1987, p. 316-317 ; ST. REBENICH, « Beobachtungen zum Sturz des Tatianus und des Proculus », *ZPE* 76, 1989, p. 153-165 ; R. SCHARE, « Die Familie des Fl. Eutolmius Tatianus », *ZPE* 85, 1991, p. 223-231. Une inscription de Sidyma, sa patrie, présente les grands pans de la carrière du père : *TAM* II, 186-187 ; cf. R. MERKELBACH, « Das Epigramm aus Sidyma auf Tatianus », *ZPE* 30, 1978, p. 173-174 ; E. LIVREA, « I due Taziani in un'iscrizione di Afrodisia », *ZPE* 119, 1997, p. 44 ; R. MERKELBACH, J. STAUBER, *SGO* IV, 2002, n° 17/08/03.

27. *Code théo.*, 9, 21, 8a (384) ; 10, 20, 8a (384) ; 10, 22, 1a (384) ; 8, 7, 14a (378) ; *Code just.*, 8, 36, 3 (380) ; *TAM* II, 186, l. 9 : θησαυρῶν τε θείων κόμη[νης]. Comme l'a vu R. DELMAIRE (*op. cit.* n. 9, p. 113), la charge de Tatianus s'incrimait dans la longue durée.

28. Sur cet événement et ses répercussions, cf. Zos., *Histoire nouvelle*, IV, 52. Voir également Ast. d'Amasée, *Homélies*, IV, 9, 2-3 (= *Patrologia Graeca* [Migne], 40, 224-225) ; Eunape, Fr. 59 ; Claudien, *In Rufinum*, I, 246-249. Voir, en dernier lieu, C.W. HEDRICK, *History and Silence. Purge and Rehabilitation of Memory in Late Antiquity*, Austin 2000, p. 128-129.

des magistratures et des honneurs publics²⁹. Aux dires d'Astérios d'Amasée, Tatianus mourut d'ailleurs en disgrâce³⁰. Photios précise pour sa part qu'après avoir perdu la vue, il s'éteignit dans la douleur et la honte³¹. L'édit du 31 août 396, évoqué ci-dessus, révèle toutefois que Tatianus et la Lycie furent réhabilités après l'assassinat de Rufin en novembre 395, grâce à l'obligeance du nouveau préfet du prétoire, Flavius Cæsarius³².

Plus pertinent ici est le fait que, sous la préfecture de Rufin, les deux Sidyméens furent condamnés à la *damnatio memoriae*³³. À Constantinople même, le nom du fils fut rayé de la fameuse obélisque érigée sur l'hippodrome³⁴. Celui du père a été martelé à Antinooupolis en Égypte, sur une base de statue datée de 388-392 et élevée par Tatianus en l'honneur de Valentinien II, de Théodose I^{er} et d'Arcadius et Honorius (non encore empereurs)³⁵. Son nom se reconnaît sous un martelage sur des bases similaires érigées à Aphrodisias en Carie et à Sidé en Pamphylie en l'honneur des mêmes empereurs³⁶. En Lycie enfin, son nom martelé a été identifié dans une inscription d'Andriakè relative aux mesures et aux poids publics³⁷.

La dédicace du *dipylon* xanthien ajoute donc un témoignage à une liste épigraphique déjà fort évocatrice. Bien que la Lycie fût elle-même victime de la vindicte de Rufin, le nom de l'un de ses plus illustres citoyens ne put échapper au martelage dans la province, comme en attestent l'inscription d'Andriakè et la dédicace xanthienne. Peut-on cependant imaginer que les Xanthiens, et sans doute d'autres Lyciens, ne s'étaient résolus qu'à grand-peine à respecter

29. *Code théo.*, 9, 38, 9. Cf. notamment G. DAGRON, *Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451*, Paris 1984, p. 289 ; P. MARIVAL, *Théodose le Grand. Le pouvoir et la foi*, Paris 2009, p. 242-243.

30. *Homélies*, IV, 9, 3 (= *Patrologia Graeca* [Migne], 40, 225) : ἐν ἀτιμίᾳ ἀπῆλθεν τοῦ βίου.

31. *Bibliothèque*, 258 : ἀλλὰ καὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς ἀποβαλὼν τὸν βίον ἀλγεινῶς τε καὶ αἰσχρῶς καταστρέφει.

32. *Code théo.*, 9, 38, 9 : *nec unius viri inlustri Tatiani tantum valuerit temporalis offensio, teterrimi iudicis inimici, ut adhuc macula in Lycios perseveret, quae in ipso iam temporis absolute consumpta est*. À Aphrodisias, l'une des statues de l'ex-préfet fut d'ailleurs restaurée peu avant 450 par son petit-fils et homonyme (ὁμόνυμος), Tatianus : L. ROBERT, *Hellenica*, IV, Paris 1948, p. 47-53 ; CH. ROUECHÉ, *Aphrodisias in Late Antiquity*, Londres 1989, n° 37 ; R. MERKELBACH, J. STAUBER, *SGO I*, 1998, n° 02/09/24. Voir E. LIVREA, *loc. cit.* n. 26, p. 43-49 ; C.W. HEDRICK, *op. cit.* n. 28.

33. Sur la *damnatio memoriae* à cette époque, cf. R. DELMAIRE, « La *damnatio memoriae* au Bas-Empire à travers les textes, la législation et les inscriptions », *CCG* 14, 2003, p. 299-310. Le cas de Tatianus et de son fils est commenté à la p. 303.

34. Cf. ST. REBENICH, *loc. cit.* n. 26, p. 154-155. Son nom y fut toutefois regravé par son neveu, mais beaucoup plus tard, sous le règne de Marcien, entre 450 et 457.

35. Antinooupolis : *OGIS* 723, l. 6-7 (A. BERNAND, *Les Portes du Désert*, Paris 1984, n° 19) ; cf. A. BERNAND, *Inscriptions grecques d'Égypte et de Nubie*, Paris 1982, p. 57, n° 723. Une inscription d'Abu Qir porte également intact son nom : A. BERNAND, *Le Delta égyptien*, I, Le Caire 1970, n° 341, l. 1.

36. Aphrodisias : L. ROBERT, *op. cit.*, p. 47-53 ; CH. ROUECHÉ, *op. cit.*, n° 25, l. 5 ; n° 26, l. 5 ; n° 27, l. 7 ; Sidé : *I. Side*, 52, l. 9-11.

37. E. PETERSEN, F. VON LUSCHAN, *Reisen in Lykien*, II, Vienne 1889, p. 42, n° 77a, l. 2-3. L'identification est due à W. KUBITSCHKEK, *Numismatische Zeitschrift* 51, 1918, p. 63-72 et à H. GRÉGOIRE, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure*, I, Paris 1922, n° 290.

cette condamnation publique, irrités par les contrecoups du ressentiment de Rufin chez eux et par le sort qu'il avait réservé à deux de leurs plus éminents compatriotes, pourtant titulaires de hautes fonctions dans l'Empire ?

c. – Le dipylon et sa dédicace

Malgré sa singularité, la nouvelle dédicace xanthienne appartient à une tradition bien établie depuis le II^e siècle, qui voit apparaître sur les monuments commémoratifs des mentions de célébrations quinquennales, décennales ou autres. A. Chastagnol écrivait qu'« il était normal qu'on profitât de ces fêtes [*i.e.* *Quinquennalia*, *Decennalia*, etc.] pour dédier ainsi des bases votives aux empereurs que l'on honorait en ces solennités. Un pas fut franchi au plus tard sous le règne de Dioclétien quand la festivité prit une ampleur symbolique et idéologique plus grande qu'auparavant ; on en profita alors pour inaugurer ces jours-là des monuments publics marquants... »³⁸. L'auteur poursuivait en observant qu'on en vint, au IV^e siècle, à faire coïncider, dans la mesure du possible, la célébration des triomphes et la dédicace des arcs et autres monuments impériaux de grande envergure avec la célébration décennale à venir. Mais la coïncidence de la fête avec l'inauguration du monument était inscrite non pas dans la dédicace même, placée sur l'attique, mais dans une ou quelques inscriptions secondaires. C'est le cas par exemple pour l'arc de Constantin à Rome³⁹. Toutefois, alors qu'au III^e siècle et sous la dynastie constantinienne, on ne mentionnait généralement que les vœux – les *vota* – à l'occasion de ces fêtes, elles-mêmes indiquées seulement par des chiffres romains, plus tard, après le milieu du IV^e siècle environ, plusieurs pratiques furent mises en parallèle : vint s'ajouter à la mention des *vota* en chiffres romains, celle avec leur transcription en toutes lettres, comme sur le pont de Valentinien à Rome⁴⁰ ; enfin, et surtout, apparut de même l'inscription en toutes lettres non des *vota*, mais de la fête elle-même, que l'on gravait désormais dans les dédicaces plutôt que dans des inscriptions secondaires.

D'autre part, comme le notait à nouveau A. Chastagnol, cette pratique de célébrer les triomphes et de dédier les arcs commémoratifs, à l'occasion des fêtes quinquennales ou décennales de l'empereur, se répandit bientôt pour inaugurer aussi d'autres monuments publics, même dans des villes de provinces et en l'absence du prince. Il en fut ainsi des arcs qui, dans les villes de province, « n'étaient plus liés] directement aux rites du triomphe, mais servaient plus prosaïquement de porte de ville ou de monument symbolique relevant la parure esthétique de la cité »⁴¹.

38. « Les inscriptions des monuments inaugurés lors des fêtes impériales », *MEFRA* 100, 1988, p. 13-26 ; citation tirée de la p. 16.

39. *CIL* VI, 1139 (*ILS*, 694). Cf. A. CHASTAGNOL, *loc. cit.* (1988), p. 17.

40. *CIL* VI, 31402 (*ILS*, 769) : *votis quinquennialibus domini nostri Fl. Valentiniani max. vict. ac triumph. semper Augusti, votis decennialibus domini nostri Fl. Valentiniani max. victoris ac triumph. semper Augusti, votis quinquennialibus domini nostri Fl. Valentis max. vict. ac triumph. semper Aug.* Cf. A. CHASTAGNOL, *loc. cit.* (1988), p. 17-18.

41. *Ibid.*, p. 17.

Tout concorde, on le voit, avec le *dipylon* de Xanthos. S'agissant d'ailleurs d'un tel honneur pour Valens, c'est aussi ce que confirme une inscription d'Athribis, dans le delta du Nil, qui rappelle la construction dans cette ville, en 373, d'un *tétrapylon* éponyme en l'honneur du « très divin empereur Valens », pour souligner cette fois son 10^e *dies imperii*⁴².

d. – La construction ou la réfection du dipylon ?

Nous devons à L. Cavalier l'étude minutieuse des éléments d'architecture retrouvés parmi les décombres du *dipylon*⁴³. Les blocs les plus révélateurs sont les claveaux, décorés à l'intérieur de caissons, eux-mêmes ornés de décors pour la plupart végétaux. L. Cavalier y voit l'indication d'« une date relativement tardive », qui cadre naturellement avec l'époque de Valens⁴⁴. Or, parmi les trouvailles faites lors de l'opération de nettoyage figurent aussi cinq blocs inscrits, réemployés dans l'édifice : deux d'entre eux sont publiés ci-dessous ; deux autres restent inédits et feront bientôt l'objet d'une publication ; le cinquième est l'inscription TAM II, 1, 290⁴⁵.

Ces remplois, cohérents chronologiquement avec la décoration du monument⁴⁶, permettent de parler hypothétiquement d'une nouvelle dédicace du *dipylon* xanthien. L'inscription TAM II, 1, 290 peut être datée de l'époque julio-claudienne⁴⁷. Quant au premier inédit, il concerne les honneurs octroyés à un notable et évergète local, de rang sénatorial, Marcus Aurelius Attalos ὁ καὶ Ηράκλειδης, dont la carrière peut être fixée au plus tôt à la toute fin du III^e siècle ou au début du siècle suivant (fig. 8-9)⁴⁸. Il constitue un *terminus post quem*. Le second inédit est d'un plus grand intérêt. Il s'agit d'une console inscrite (fig. 10), portant une dédicace métrique en grec, datée cette fois de l'époque sévérienne, d'après les caractéristiques de l'écriture : *sigma* tantôt quadrangulaire, tantôt lunaire ; *upsilon* avec barre traversée par un trait horizontal⁴⁹. On peut envisager que cette console ait appartenu à un premier état de l'édifice et qu'elle ait été,

42. OGIS 722, l. 6-7 : ἐν τῇ εὐτυχεστάτῃ αὐτῶν δεκαετηρίδῃ τετράπυλον ἐπόνυμον τοῦ θειοτάτου βασιλέως ἡμῶν Οὐάλεντος. Un autre exemplaire du même texte a été retrouvé au Musée du Caire et publié par B. BOYVAL, CE 41, 1966, p. 361-363 (SEG 24, 1194). L'inscription est généralement datée, à tort, de 374 ; elle remonte plutôt à 373, c'est-à-dire neuf années complètes après la proclamation de Valens, au moment où s'amorçait sa dixième année de règne. Cf., *supra*, n. 13 et 14 ; N. LENSKI, *op. cit.* n. 13, p. 400.

43. L. CAVALIER, *op. cit.* n. 6, p. 105-107.

44. *Ibid.*, p. 106.

45. Inscription publiée à partir d'un manuscrit de S. Birch détaillant les découvertes épigraphiques de la troisième expédition de Ch. Fellows en 1843. Au sujet de ce manuscrit, cf. P. BAKER, G. THÉRIAULT, REG 122, 2009, p. 67, n. 8 (nous l'avons consulté, l'automne 2012, au Department of Greece and Rome du British Museum). Texte signalé parmi les décombres du *dipylon* : J. DES COURTILS, L. MANOUKIAN-CAVALIER, *op. cit.* n. 5, p. 370.

46. L. CAVALIER, *op. cit.* n. 6, p. 106-107.

47. D'après la restitution du nom du principal personnage de cette inscription ; cf. A. BALLAND, *Fouilles de Xanthos. 7. Inscriptions d'époque impériale du Létôon*, Paris 1981, p. 80.

48. Voir P. BAKER dans K. DÖRTLÜK et al. éd., *The IIIrd Symposium on Lycia, 07-10 November 2005, Antalya, Symposium Proceedings*, vol. 1, Antalya 2006, p. 54-55.

49. Voir déjà P. BAKER, G. THÉRIAULT, *Anatolia Antiqua* 10, 2002, p. 302.



Figure 8 : le *dipylon* vu en direction est (photo P. Baker).



Figure 9 : bloc supérieur inscrit remployé dans la pile sud du *dipylon* (photo M. Rocheleau).



Figure 10 : console inscrite retrouvée parmi les décombres du *dipylon* et déplacée devant la pile centrale (photo M. Rocheleau).

par sa fonction architectonique, réemployée telle quelle lors d'une réfection. Durant l'Antiquité tardive en effet, la reconstruction d'édifices à partir des blocs originaux était monnaie courante. Un exemple suffit à le montrer, celui de la porte monumentale dite d'Hadrien à Éphèse : le monument fut érigé entre 113 et 117, avant d'être ravagé par un séisme au III^e ou au IV^e siècle, puis entièrement reconstruit à partir des blocs d'origine⁵⁰. Avec toute la prudence requise en la matière, on peut présumer qu'une construction initiale du *dipylon* de Xanthos date de l'époque des Sévères et qu'un séisme, l'usure du temps ou la simple négligence aient nécessité une importante réfection à l'époque de Valens. Il convient de rappeler, à cet effet, ce rescrit d'Éphèse sur les biens des villes d'Asie, émanant de Valentinien I^{er}, de Valens et de Gratien. S'adressant au proconsul d'Asie de l'époque, Eutrope (371-372), cette loi rappelait que :

50. H. THÜR, *Das Hadrianstor in Ephesos*, Vienne 1989. Sur l'utilisation des *spolia* en Asie Mineure durant l'Antiquité tardive, voir C. TRÉZÉGUET, « L'architecture tardive en Asie Mineure (III^e-IV^e siècles p.C.). Une architecture faite de *spolia* » dans M.-CL. FERRIÈS, F. DELRIEUX éd., *Spolier et confisquer dans les mondes grec et romain*, Chambéry 2013, p. 463-489, particulièrement p. 471.

Alors que nous avons accordé aux diverses cités d'Asie, pour faire réparer leurs monuments, des sommes prises sur les revenus des bien-fonds des villes, en des proportions déterminées après estimation, tu nous rapportes que, si toutes ces villes récoltent bien les fruits féconds de notre libéralité et si, conformément à la félicité de notre temps, les nouvelles réparations, effaçant l'affligeante décrépitude des hideuses ruines, leur rendent leur aspect primitif...⁵¹.

Ainsi que le suggérait A. Chastagnol, ces dispositions furent vraisemblablement prises pour l'ensemble de la partie orientale de l'Empire. Profitant de la préoccupation des empereurs du moment, Valens au premier chef, les cités de Lycie bénéficièrent sans doute aussi d'un tel encouragement à restaurer leurs bâtiments publics⁵². Une reconstruction du *dipylon* xanthien trouve par ailleurs un parallèle intéressant dans l'inscription d'Athribis, évoquée plus haut, qui concerne la fondation ἐκ θεμελίων d'un *tétrapylon* éponyme en l'honneur du 10^e *dies imperii* de l'empereur⁵³. Or, comme l'écrivait M.-Chr. Hellmann, « à partir de l'époque impériale, les dédicaces indiquent fréquemment qu'une construction a été payée ἐκ θεμελίων, « depuis les fondations », c'est-à-dire tout entière à partir des fondations, qui sont souvent celles d'une construction antérieure »⁵⁴.

2. – BASES DE STATUE DES EMPEREURS VALENS ET VALENTINIEN II (378 P.C.)

Outre la dédicace de l'attique analysée ci-dessus, les travaux de nettoyage du *dipylon* ont aussi conduit à la découverte de deux bases de statue que nous présentons et commentons conjointement.

51. I. Ephesos, 42, l. 2-4 : [Quod ex red]itibus fundorum iuris re[i publicae, quo]s intra Asiam diversis quibusque civitatibus ad instaurand[am mo]enium faci[em --- pr]o certis | [partibu]s habita aestimatione concensimus, capere quidem urbes singulas beneficii nostri uberem fructum et pro [temporum r]efers felicit[ate] n]os[ro]rum a foedo | [deformi]um squalore ruinarum in antiquam sui faciem nova reparatione consurgere... Texte et traduction de A. CHASTAGNOL, qui a longuement commenté le document : « La législation sur les biens des villes au IV^e siècle à la lumière d'une inscription d'Éphèse » dans *Atti dell'Accademia romanistica costantiniana. VI Convegno internazionale*, Pérouse 1986, p. 76-104. Cf. C. TRÉZÉGUET, *loc. cit.* n. 50, p. 478-479.

52. Voir A. CHASTAGNOL, *loc. cit.* (1986), p. 164 et s. Selon N. LENSKI (*op. cit.* n. 13, p. 295-296), « ... it must have been Valens and not Valentinian who invented the system attested in the law codes whereby cities were granted one-third of the revenues from their old estates for the purpose of restoring public structures ("ad reparationem moenium publicorum"). This law is first seen being implemented in two western issues of 374 but is only defined in detail in a law of Honorius from 395, which attributes it to Valentinian. The Ephesus decree makes it clear, however, that already in 371 Valens was perfecting this new system in the east, which he must then have passed on to his brother for implementation in the west ».

53. OGIS 722, l. 8.

54. *Recherches sur le vocabulaire de l'architecture grecque, d'après les inscriptions de Délos*, Paris-Athènes 1992, p. 154-155, n. 2, avec renvoi à l'étude de A.K. ORLANDOS, J.N. TRAVLOS, *Lexikon architektonikôn horôn*, Athènes 1986, s.v. θεμελίον et θεμελίωσις.



Figure 11 et 11bis : 2000-14. Pierre (photo M. Rocheleau).



La première concerne Valens et confirme la restitution de son nom dans la dédicace du *dipylon* (fig. 11). Découverte en 1998, elle a été déposée le long du *decumanus*. La pierre moulurée est de calcaire jaunâtre. Les deux moulures latérales ont disparu. La moulure supérieure est composée, au bas, d'un filet droit, surmonté d'un quart-de-rond droit et d'un bandeau. Le devant, légèrement fissuré sur le tiers gauche et abîmé dans sa partie supérieure droite, comporte une feuillure au bas. Deux trous de fixation ont été aménagés sur le lit d'attente, qui présente de même une trace de pas avec prise pour tenon cylindrique sur la gauche et une mortaise ronde sur la droite. Hauteur : 0,21 m ; largeur : 0,74 m ; profondeur : 0,56 m. Le texte tient sur deux lignes. À la ligne 1, un signe curviligne du type *spiritus lenis*⁵⁵ est gravé en exposant de chaque *gamma* en guise d'interponction. Une marque en V précède à quelque distance la deuxième ligne sur la gauche. Les lettres, peu soignées, sont d'assez grande taille et irrégulières, avec *apices*. Hauteur : 0,065 m (*upsilon* 0,09-0,095 m) ; interligne : 0,02 m.

N° 2000-14 (inv. archéologique n° T77)

ΑΥΓΓΓ
ΟΥΑΛΗ

Αὐγγγ(ούστοις)
Οὐάλη

NOTES CRITIQUES

L. 1 : translittération grecque de l'abréviation latine commune *AVGGG*, qui désigne trois empereurs régnant conjointement. Cf. E. Meyer, « Augusti », *Chiron* 5, 1975, p. 393-402.

L. 2 : nous optons pour la forme dative. Il est bien connu que les bases de statue en Grèce présentent généralement l'*honorandus* à l'accusatif. Quoique les noms propres en -ης (Οὐάλης) aient parfois leur accusatif en -η (e.g. : *SEG*, 30, 990, l. 9-12 : ἔδοξε τῆ ἐκκλησίᾳ· Ξενοκλῆ Ἀγνοθέου καὶ | Πανσίμαχον Δημοκλέους Ἀθηναίους κτλ. [Délос, 325-275 a.C.]), cet emploi paraît peu attesté à la période impériale. Dans un riche article consacré aux honneurs posthumes d'une Flavia Domitilla, épouse ou fille de Vespasien, P. Veyne a naguère bien montré que le datif ne se rencontrait pas exclusivement sur des autels votifs, mais également, bien que de façon exceptionnelle, sur des bases de statue (*Latomus* 21, 1962, p. 68 et s., avec exemples). L'emploi du datif sur un tel support « n'[avait] évidemment plus rien de votif, même si telle avait été sa signification primitive ; ce n'[était] plus qu'un hommage » (p. 83)⁵⁶. La seconde base, on le verra dans la suite, confirme que Οὐάλης est bien ici au datif.

55. Cf. M. AVI-YONAH, *Abbreviations in Greek Inscriptions*, London 1940 (Chicago 1974), p. 37, n° 6a.

56. Sur ce point, voir la discussion plus récente et nuancée de M. KAJAVA, « Honorific and Other Dedications to Emperors in the Greek East » dans P.P. IOSSIF *et al.* éd., *More than Men, Less than Gods : Studies on Royal Cult and Imperial Worship. Proceedings of the International Colloquium Organized by the Belgian School at Athens (November 1-2, 2007)*, Louvain-Paris-Walpole 2011, p. 553-592, partic. p. 564 et s.



Figure 12 : 2000-20. Pierre (photo M. Rocheleau).

Elle fut érigée en l'honneur de Valentinien, que l'on identifie, dans le contexte du *dipylon*, avec Valentinien II (fig. 12). Il s'agit aussi d'une pierre moulurée de calcaire jaunâtre, découverte en 1998, et depuis placée elle aussi le long du *decumanus*. La moulure supérieure diffère de celle de la base précédente : elle comporte, au bas, un filet droit, surmonté d'un quart-de-rond droit, d'un filet droit, d'un autre quart-de-rond droit et d'un bandeau. La moulure latérale gauche a disparu. Contrairement à la base précédente, le bas ne comporte aucune feuillure. Le reste de la pierre est abîmé dans sa partie supérieure gauche ; à droite, un gros éclat a emporté avec lui l'angle supérieur, avec une partie de la moulure et une section de la surface inscrite sur laquelle était gravée la dernière lettre du texte. Le lit d'attente comporte des trous de fixation : une trace de pas avec prise pour tenon cylindrique sur la gauche, une mortaise ronde sur la droite et, en dehors du cadre, au fond à droite, un tenon cylindrique. Hauteur : 0,587 m ; largeur : 0,86 m ; profondeur : 0,561 m. Le texte tient sur deux lignes. À l'instar de la base précédente, un signe curviligne, en guise d'interponction, est gravé en exposant de chaque *gamma*. Les lettres sont irrégulières, peu soignées, avec *apices*. Hauteur : 0,045-0,06 m (*upsilon* 0,09-0,095 m) ; interligne : 0,02 m.

N° 2000-20

ΑΥΓΓΓΓ
ΟΥΑΛΕΝΤΙΝΙΑΝ[Ω]Αὐγγγ(ούστοις)
Οὐαλεντινιαν[Ϝ]

NOTES CRITIQUES

L. 1 : voir la note critique de la base précédente.

L. 2 : la cassure a emporté la dernière lettre du texte, mais, au vu des inscriptions précédentes, la restitution ne fait pas de doute. – Les six dernières lettres visibles sont plus tassées et légèrement plus petites : le lapicide a dû resserrer la gravure et, bien que l'espace disponible ait été restreint, il restait suffisamment de place pour l'*oméga* (lunaire) correspondant à la forme dative de Οὐαλεντινιανός.

COMMENTAIRE

Retrouvées dans les décombres du *dipylon*, ces deux bases complétaient le monument. On les rapprochera de la découverte, en 2000, d'un torse cuirassé, gisant précisément au pied de la pile nord de l'édifice, côté est, que le style place au II^e siècle de notre ère. Une douzaine d'années auparavant, un torse similaire et contemporain avait été découvert, en surface, à quelques mètres plus au sud⁵⁷.

Si la destination première des statues a donné lieu à quelques hypothèses⁵⁸, la découverte des bases inscrites tranche définitivement la question. Sans doute conçues pour orner un autre monument, c'est bien au pied du *dipylon* qu'elles furent enfin érigées en guise de remploi. Les mentions de Valens et de Valentinien II sont cohérentes et vont de pair avec la dédicace que portait l'attique du *dipylon* xanthien. D'après celle-ci et l'abréviation sur les deux bases, qui désigne trois empereurs au règne conjoint, on peut déduire qu'une troisième base complétait l'ensemble sur laquelle se dressait la statue du dernier empereur du groupe, Gratien, aujourd'hui disparue. Ce type de remploi, tant des statues que de leurs bases, on le sait, était monnaie courante aux III^e et IV^e siècles⁵⁹.

57. Sur ces deux statues, voir L. CAVALIER, « Deux empereurs romains à Xanthos », *Anatolia Antiqua* 9, 2001, p. 101-104. Cf. également la photographie de contexte fournie par J. DES COURTILS *et al.*, *Anatolia Antiqua* 9, 2001, p. 228, fig. 3.

58. On a pensé notamment au présumé nymphée, jouxtant le *dipylon* au nord : voir L. CAVALIER, *op. cit.*, p. 95 ; CL. QUICHAUD, L. CAVALIER, dans J. DES COURTILS *et al.*, *Anatolia Antiqua* 9, 2001, p. 229 ; et, surtout, L. CAVALIER, *loc. cit.*, p. 102.

59. Cf. H. BLANCK, *Wiederverwendung alter Statuen als Ehrendenkmäler bei Griechen und Römern*, Rome 1969 ; J.M. HØJTE, *Roman Imperial Statue Bases from Augustus to Commodus*, Aarhus 2005, p. 62-64. La présence d'une feuillure au bas de la base de Valens et son absence sur celle de Valentinien, de même que la différence des moulures supérieures plaident aussi en faveur d'un remploi.

APPENDICE

LES *QUINDECENNALIA* DE VALENS ET UNE INSCRIPTION DE CIUS EN ROUMANIE
(*CIL* III, *SUPPL.*, 1902, N° 7494 ; *ILS*, 770 [+ *ADD.*, VOL. III, P. CLXXII])

Le dossier xanthien doit être rapproché d'une inscription de Mésie inférieure découverte durant les années 1860, le long du Danube dans l'actuelle Roumanie, plus précisément sur le site de la forteresse romaine de Cius, près de la moderne Gîrliciu. Le texte a vite retenu l'attention des savants et donné lieu à différentes conjectures. Il y est question des hostilités entre Romains et Goths à l'époque de Valens et de la construction d'un ouvrage de défense après la célébration d'une fête quinquennale ou quindécennale en l'honneur de l'empereur (l. 3). Dans son *editio princeps*, E. Desjardins, qui n'eut sous les yeux qu'une transcription du texte réalisée par un paysan bulgare, opta, au sujet de la fête, pour le découpage suivant : *TEMPORE FELICI TER QVINQVENNALIORVM*, et entrevit donc un monument érigé « à l'époque heureuse de la troisième célébration des fêtes quinquennales », en d'autres mots lors des *Quindecennalia* de l'empereur⁶⁰. L'intérêt du nouveau document et de ce détail n'échappa pas à Th. Mommsen, qui retranscrivit tel quel, dès 1873, le découpage de Desjardins (*CIL* III, 6159). Mais l'historien se ravisa quelques années plus tard en lisant plutôt l'adverbe *FELICITER*, suivi dès lors de la mention exclusive des *Quinquennalia* de Valens⁶¹. Telle est depuis la *communis opinio*⁶².

60. *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* 40, 1868, p. 102-104. L'auteur précisait que, « convaincus qu'ils avaient découvert un trésor, les Turcs et les Bulgares l'ont enterré et tiennent secret l'endroit où il est déposé ». Trompé par la transcription du paysan bulgare, au demeurant remarquable, Desjardins avait cru lire, au début de la partie conservée de la l. 1, le nom de l'empereur Gallien, fils de Valérien, et datait par conséquent l'inscription dans les années 260. Quelques années plus tard, le texte fut retrouvé et on put y lire sans conteste le nom de Valens.

61. « Die Inschrift von Hissarlik und die römische Sammherrschaft in ihrem Titularen Ausdruck », *Hermes* 17, 1882, p. 523-544, particulièrement p. 524 et s. (= *Gesammelte Schriften*, VI, p. 303-323). Mais voir déjà G.G. TOČILESCU, *Archäologische-epigraphische Mitteilungen aus Österreich-Ungarn* 6, 1882, p. 51.

62. *CIL* III (*Suppl.* 1902), 7494 ; *ILS*, 770 (+ *add.*, vol. III, p. CLXXII) ; A. BARNEA, *Studii și cercetări de istorie veche și arheologie* 18, 1967, p. 569, n. 30 ; D. HOFFMANN, *Das spätrömische Bewegungsheer und die Notitia Dignitatum*, Dusseldorf 1969, p. 229 et n. 195 ; E. POPESCU, *Inscripțiile grecești și latine din secolele IV-XIII descoperite în România*, Bucarest 1976, n° 233) ; A. ARICESCU, *The Army in Roman Dobroudja*, Oxford 1980, SE 117 ; J. WIEWIORSKI, *Duces of Scythia Minor. A Prosopographical Study*, Poznań 2008, p. 38. Cette restitution n'a pas été remise en question par A. CHASTAGNOL, *loc. cit.* n. 17 (1987), p. 259-261, ni non plus par A.S. VANYUKOV, « К реконструкции и интерпретации надписи из Киуса » (« Vers une reconstruction et une interprétation de l'inscription de Cius »), *Bulletin RSUH/RGGU. Istorija – Filologija – Kulturologija – Vostokovedeniye* 8, 2015, p. 104-126, particulièrement p. 118 et, en dernier lieu, I.C. OPRIȘ, « Rediscovering Roman Cius (Gîrliciu, Constanța County, Romania). From Emperor Valens to Grigore Tocilescu, Theodor Mommsen and Beyond », *JAHN* 7, 2020, p. 11-13.

Cela ne nous paraît pas entièrement démontré. L'argument linguistique selon lequel la formule *ter quinquennialia* ne présente aucune « genügende Analogie » est des plus fragiles⁶³. Que penser des *octava Quinquennialia* et des *nona Quinquennialia*, célébrant les 40^e (439) et 45^e (444) *dies imperii* de Théodose II, mentionnés dans les *Chroniques* de Marcellinus Comes (VI^e s.)⁶⁴, d'ailleurs brièvement évoqués par Th. Mommsen, mais écartés sous prétexte qu'il ne s'agissait pas de la même combinaison (« nicht aber die fragliche Verbindung »)⁶⁵ ? On ne saurait exclure ces parallèles et, en autant que nous le sachions, la morphologie latine n'était pas figée et permettait la création de néologismes par analogie, circonlocutoires ou non. Mais il y a plus : Th. Mommsen n'a pas connu quelques émissions monétaires remontant aux règnes d'Antonin le Pieux et de son successeur Marc-Aurèle, sur lesquelles figurent, avec quelques variantes, les *vota* d'usage ainsi énoncés : VOTA SVSCEP(TA) DECENN(ALIA) II et VOT(A) SVSCEPT(A) DECENNAL(IA) III, « deuxièmes » et « troisièmes vœux décennaux formulés »⁶⁶. En outre, une émission de 158-159 p.C. mentionne des « vœux vicennaux formulés » (VOTA SVSCEPTA VICENNALIA), qu'il faut comprendre comme le souhait de voir l'empereur régner sur une nouvelle période de vingt ans, c'est-à-dire l'équivalent des deux périodes de dix ans pour lesquelles des *Decennialia* avaient déjà été célébrées⁶⁷. L'emploi du terme *Vicennialia* semble plus restreint, moins formel qu'à l'époque de Constantin et de ses successeurs, car les anniversaires célébrés avec des *vota soluta* sont toujours des *Decennialia*. En outre, les jeux accompagnant chacune de ces célébrations sont dits (*Ludi Decennales*), ainsi les PRIMI DECENNALES (LVDI) gravés sur des émissions d'Antonin le Pieux, de Pertinax et de Dioclétien⁶⁸ ; une monnaie d'Antonin évoque de la même façon la deuxième célébration de ces jeux : SECVND(I) DECENNALES⁶⁹. Enfin, la formule *tempus felix* trouve, sous différentes formes, de nombreux parallèles dans l'épigraphie latine. Il est d'ailleurs tout à fait remarquable qu'elle qualifie généralement les règnes impériaux (*Pro felicitate temporum ddominorum nnostrorum* ; *Felicissimis temporibus ddominorum nnostrorum*), voire une année précise de règne (*in anno XIII felicissimis temporibus ddominorum*)⁷⁰. En tout état de

63. TH. MOMMSEN, *loc. cit.*, p. 524.

64. *Chronica Minora*, II, 439 : *Theodosius imperator octava quinquennialia edidit* ; 444 : *Theodosius princeps nona quinquennialia dedit*.

65. *Loc. cit.*, p. 524, n. 1.

66. E.g. Antonin le Pieux : *RIC* III, p. 61-62, n° 293-294 (158-159 p.C.) ; Marc-Aurèle : *RIC* III, p. 232, n° 249-251 (170-171 p.C.). Les « vœux formulés » (*vota suscepta*) comme promesse deviennent « vœux accomplis » (*vota soluta*) au moment où la divinité invoquée est récompensée.

67. Cf. H. MATTINGLY, « The Imperial 'Vota' », *PBA* 36, 1950, p. 185, n. 21.

68. Antonin le Pieux : *RIC* III, p. 47, n° 171-173 (147-148 p.C.) ; Pertinax : *RIC* IVA, p. 11, n° 28 (193 p.C.) ; Dioclétien : *RIC* VI, *Add.*, p. 687 (294-305). Cf. H. MATTINGLY, *loc. cit.*, p. 185, n. 20.

69. *RIC* III, p. 126, n° 785 (145-161 p.C.).

70. E.g. : *AE*, 1987, 1083, l. 1 (Numidie) : *Pro felicitate tempo[rum ddominorum nn(ostrorum)]* ; *AE*, 1999, 498, l. 1 (Galatie) : *Felicissim[is temporibus d]d(ominorum) nn(ostrorum)* ; *AE* 1911, 118, l. 1-2 : *Deo fabente in a(n)no XIII felicissimis tempo[ri]bb(us) dd(o)mm(inorum)*. L'expression figure également dans les *Étymologies* d'Isidore de Séville (X, 97) à propos du caractère « heureux » de certaines choses, à l'exemple du temps ou d'un lieu : « ... et felix, per quem datur felicitas, ut felix tempus, felix locus ».

cause, elle sied sans conteste à une « époque heureuse » d'une célébration quinquennale. Considérée sous tous ces aspects et dans la mesure où de telles formulations étaient d'usage, le raisonnement de Th. Mommsen n'est pas entièrement recevable et la lecture *tempore feliciter quinquennialiorum* ne peut être aussi aisément écartée.

Examinons la question sous l'angle historique. En 1882, fort de la lecture évoquée ci-dessus, Th. Mommsen proposa de dater l'inscription de Cius du 26 février 368, datation admise de la commémoration quinquennale de Valens⁷¹. Il est question, à la l. 2, d'une défaite des Goths aux mains de l'armée impériale (---)arico victis superatisque Gothis), défaite dans laquelle Th. Mommsen crut reconnaître l'issue heureuse de la première guerre gothique menée par Valens de 367 à 369 et qui se solda par la soumission du roi goth Athanaric. S'imposait alors la restitution du nom du roi à la l. 2 : [*semper Aug. in fidem recepto rege Athan*]arico, victis superatisque Gothis⁷². Mais l'interprétation portait à conséquence, puisqu'elle repoussait la datation du texte à la seconde moitié de 369. Éludant ce problème, le savant se contenta d'y voir une concomitance plus ou moins large entre les *quinquennalia* de mars 368 et la victoire de l'été 369 (l. 3 : [*ingruente item in victorias illa*]s tempore feliciter quinquennialiorum). La question n'a pas tardé à refaire surface. Dès 1883, O.K. Seeck proposa plutôt de fixer la commémoration des fêtes quinquennales au 26 février 369, une hypothèse rejetée plus tard par A. Chastagnol : « même en acceptant cette dernière date (qui par elle-même n'est pas vraisemblable), il [O.K. Seeck] ne résolvait pas entièrement la difficulté puisque la fête intervenait en février, au moins cinq ou six mois avant la fin de la guerre »⁷³. Toujours selon A. Chastagnol, il restait alors la possibilité de lire, à la l. 2, suivant H. Dessau et d'autres, [*in solo barb*]arico, et de voir plutôt dans cette victoire sur les Goths une allusion à la campagne romaine de 367 au-delà du Danube, brièvement évoquée par Ammien Marcellin (XXVII, 5, 2-4.)⁷⁴. S'agissant des *quinquennalia*, jamais remis en question, « la ligne 3 indiquerait soit que l'écho de ces victoires de la fin de l'année précédente se prolongeait encore en mars (ou février) 368, soit que l'inauguration de l'ouvrage fortifié eut lieu à l'époque même de la fête quinquennale »⁷⁵.

Mais concernant la campagne de 367, le récit d'Ammien ne suggère rien de glorieux : devant la menace des Goths, Valens et ses troupes se mirent en marche au printemps, traversèrent le Danube, mais errèrent çà et là « sans trouver quiconque à vaincre ou à terrifier » ; dans ces conditions, « pour éviter de gâcher l'été et de revenir sans avoir accompli quoi que ce soit », l'empereur confia les opérations à son commandant d'infanterie et à des bandes de pillards,

71. Sur cette date, voir notre discussion, *supra*, n. 18.

72. Même restitution chez G.G. TOČILESCU, *loc. cit.* n. 61, p. 49. Mais l'historien, embarrassé par la mention supposée des *Quindecennialia* de Valens, n'exclua pas la restitution [*barb*]arico (p. 50). Il ne retint en définitive aucune des deux propositions dans son édition du texte (p. 51).

73. *Loc. cit.* 1987, p. 260.

74. *Loc. cit.* 1987, p. 260-261, avec les références utiles. Cf. J. DEN BOEFT *et al.*, *Philological and Historical Commentary on Ammianus Marcellinus*, vol. 27, Leyde-Boston 2009, p. 115.

75. *Loc. cit.* 1987, p. 261.

qui réussirent sans plus à capturer quelques familles qui n'avaient pas encore trouvé refuge dans les montagnes ; ce n'est qu'après ce piètre résultat que Valens et ses hommes revinrent, relate à nouveau Ammien, « sans être importunés et sans avoir infligé ni subi aucun préjudice grave »⁷⁶. L'inscription de Mésie ne suggère-t-elle pas davantage ? Certes l'amplification par Valens des événements reste possible, mais invérifiable⁷⁷.

Admettons plutôt qu'il s'agit bien de la troisième célébration des fêtes quinquennales de l'empereur, ce qui placerait l'inscription au début de l'année 378. Or, à la fin de l'été 377, le récit d'Ammien rapporte un affrontement mal connu entre Goths et Romains, qui eut lieu à l'*oppidum Salices*, un lieu-dit situé à proximité de Marcianopolis, en Mésie⁷⁸. Depuis plusieurs mois, en effet, les Goths exerçaient des pressions sur la frontière danubienne et faisaient même des incursions en Scythie. En apprenant ces événements, Valens transféra ses soldats d'Arménie en Europe et les troupes romaines et goths s'affrontèrent à l'*oppidum Salices*. À l'issue indéfinie, la bataille occasionna de lourdes pertes aux deux camps. L'auteur indique toutefois que les Goths furent tellement éprouvés par la bataille qu'ils ne quittèrent pas pendant sept jours la sécurité de leur formation de chariots, habituellement disposés en cercles⁷⁹. Dans les mois qui précédèrent la célébration des fêtes quinquennales de Valens, Goths et Romains en étaient donc venus aux mains et, puisque la mêlée n'avait fait ni vainqueurs ni vaincus, chaque camp put s'attribuer la victoire, comme il était souvent d'usage. Les Romains pouvaient en tout cas se flatter d'avoir paralysé d'effroi l'ennemi.

76. XXVII, 5, 2-4 : *Quibus eodem referente Victore compertis, Valens parvi ducens excusationem vanissimam, in eos signa commovit motus adventantis iam praescios, et pubescente vere, quaesito in unum exercitu, prope Daphnen nomine munimentum, est castra metatus, ponteque contabulato supra navium foros, flumen transgressus est Histrum, resistentibus nullis. Iamque sublatus fiducia, cum ultro citroque discurrens, nullum inveniret quem superare poterat vel terrere : omnes enim formidine perciti militis cum apparatu ambitioso propinquantis, montes petivere Serrorum, arduos et inaccessos, nisi perquam gnaris. Ne igitur aestate omni consumpta, sine ullo remearet effectu, Arintheo magistro peditum misso cum praedatoriis globis, familiarum rapuit partem, quae antequam ad dirupta veniret et flexuosa, capipotuerunt, per plana camporum errantes. Hocque tantum, quod fors dederat, impetrato, redit cum suis innoxius, nec illato gravi vulnere nec accepto.*

77. Cf. N. LENSKI, *op. cit.* n. 13, p. 144.

78. XXXI, 7, 5 – 8, 2. L'*oppidum Salices* est généralement rapproché du lieu-dit *ad Salices*, « près des Saules », en Scythie Mineure, mais l'identification ne fait pas l'unanimité. Cf., sur ce point, avec les références utiles, J. WIEWIORSKI, *op. cit.* n. 62, p. 65, et n. 8 ; plus récemment, J. DEN BOEFT *et al.*, *Philological and Historical Commentary on Ammianus Marcellinus*, vol. 31, Leiden-Boston 2018, p. 113.

79. XXXI, 8, 1 : *Gothi intra vehiculorum anfractus sponte sua contrusi, numquam exinde per dies septem egredi vel videri sunt ausi.* Sur ces événements, voir N. LENSKI, *op. cit.* n. 13, p. 325-330. Sur le cercle comme fonction défensive et communautaire chez les Goths, cf. A. CHAUVOT, « Figure du cercle et représentation des Goths », *Ktèma* 35, 2010, p. 231-241 (= A. CHAUVOT, *Les « barbares » des Romains. Représentations et confrontations*, Metz 2016, p. 179-194).

Le lien entre l'inscription de Cius et les événements de 377, par ailleurs évoqué par G.G. Točilescu en 1882⁸⁰, relève à notre avis de l'évidence. Le texte de Cius constitue donc, selon nous, un témoignage supplémentaire de la commémoration des *Quindecennalia* de l'empereur Valens.

80. *Loc. cit.* n. 61, p. 50.

SOMMAIRE

Éditorial.....	3
----------------	---

ARTICLES :

Patrick BAKER, Guy CHAMBERLAND, Gaétan THÉRIAULT, <i>Le dipylon de xanthos et la commémoration des Quindecennalia de Valens (378 p.C.)</i>	5
Kevin BOUILLOT, <i>Comparer « l'oracle d'Oenoanda » : retour sur un scénario philologique complexe...</i>	35
Pilar GONZÁLEZ-CONDE, <i>Homenajes epigráficos con diversidad de intereses entre las élites locales de Hispania</i>	55
Yacine Nardin BOUMLIK, <i>De Callisthène pseudo-secrétaire d'Alexandre au Roman d'Alexandre du Pseudo-Callisthène : quand l'épigraphie rencontre la philologie</i>	81
Gerard R. VENTÓS, <i>Mercenarios itálicos y la moneda en Cerdeña durante la «guerra inexpiable» (241-237 a.c.)</i>	97
Thierry LUCAS, <i>Thucydide poliorcète : siège, assaut et guerre urbaine au V^e siècle</i>	115
Sergio ESPAÑA CHAMORRO, <i>Los esquivos oppida de Brutobriga y Turobriga: una propuesta sobre su ubicación y su relación con las deportaciones célticas</i>	139
Erwan JEUSSET, <i>Le forum de Trajan et sa représentation du XVII^e au XX^e siècle</i>	173
Andrea BEGHINI, <i>No Country for Old Men (Hom. o 409-411)</i>	193
Cédric GERMAIN, <i>Espace sacré, espace scénique et espace comique dans les Thesmophories d'Aristophane</i>	201
Maria Chiara SCAPPATICCIO, <i>Dalla calligrafia alla letteratura: schegge di esametri latini in un'esercitazione scrittorica d'Egitto</i>	221

LECTURES CRITIQUES

Christophe VENDRIES, <i>Le carnyx celtique dans tous ses états</i>	235
Blandine CUNY-LE CALLET, <i>À la recherche des monstres antiques dans la culture populaire</i>	257
Comptes rendus.....	265
Notes de lectures	395
Liste des ouvrages reçus	399